

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 32

présenté par  
Mme Adam et Mme Gosselin-Fleury

-----

**ARTICLE 4 TER**

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de leurs membres »

les mots :

« des membres de ces commissions ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle.